ACTION SOCIALE D'INITIATIVE ACADEMIQUE 2021



Liberté Égalité Fraternité

AIDE A UNE FORMATION BAFA et BNSSA

pour les enfants à charge

Rectorat Service Action Sociale

Tél.: 03 83 86 22 47 - courriel: ce.action-sociale@ac-nancy-metz.fr

<u>A retourner au</u>: Rectorat de Nancy-Metz Service Action Sociale C.O N°30013 54035 NANCY CEDEX DATE LIMITE DE DÉPÔT DU DOSSIER LE : 14 octobre 2021

Tout dossier parvenu au rectorat incomplet ou après cette date limite sera refusé

(cachet de la poste faisant foi)

Pour les stages prévus pendant les vacances scolaires d'octobre, novembre et décembre une attestation d'inscription doit être adressée avant le 14 octobre 2021.

Le dossier sera complété au retour du stage

Cette aide est accordé aux personnes remplissant les conditions requises, dans la limite des crédits disponibles	•
NOM et PRENOM du demandeur : Date de naissance :	
NOM de famille (naissance) : N °Securité Sociate :	
ADRESSE PERSONNELLE :	
Adresse mél :Tél: Personnel	
Préciser si vous êtes dans un établissement :	
☐ Titulaire/Stagiaire - ☐ contractuel(le) - ☐ AESH - ☐ AED - ☐ Apprenti(e) Fonct Publique État - ☐ Agent jeunesse et	sport
Retraité(e) de l'éducation nationale depuis le dernier grade :	
et dernier établissement fréquenté :	
Votre grade actuel : Temps partiel : oui / non si oui, depuis quelle date	
Établissement et lieu d'exercice :	
Situation de famille :	∳(e)
NOM et PRENOM du conjoint : Date de naissance :	
Profession du conjoint :	
Employeur du conjoint :	
Nombre d'enfants à charge au moment de la demande :	
Nom(s) - Prénom(s) et date(s) de naissance de(s) l'enfant(s) bénéficiaire(s) de la formation BAFAou BNSSA en 2021]
1	

TABLEAU A REMPLIR IMPÉRATIVEMENT POUR LE(S) ENFANT(S) EFFECTUANT UN BAFA OU UN BNSSA

(NE MENTIONNER QUE L'ETAPE CONCERNEE POUR LE REMBOURSEMENT 2021)

Pour les stages prévus pendant les vacances scolaires d'octobre, novembre et décembre une attestation d'inscription doit être adressée avant le 14 octobre 2021. <u>Le dossier sera complété au retour du stage</u>

1. Nom et Prénom de l'enfant à charge concerné :	
Établissement chargé de la formation : _	
BAFA : Session de formation générale	Montant payé par la famille (a) aide(s) diverse(s) obtenue(s) par d'autres organismes (b)
Du _ au _	Reste à charge à la famille pour l'enfant (a) - (b)
	Montant payé par la famille (a)
BAFA: Session d'approfondissement ou de qualification	
Du au	aide(s) diverse(s) obtenue(s) par d'autres organismes (b)
	Reste à charge à la famille pour l'enfant (a) - (b)
BNSSA:	Montant payé par la famille (a)
Du au	aide(s) diverse(s) obtenue(s) par d'autres organismes (b)
	Reste à charge à la famille pour l'enfant (a) - (b)
_	
2. Nom et Prénom de l'enfant à charge concerné :	
Établissement chargé de la formation : _	
BAFA : Session de formation générale	Montant payé par la famille (a)
Du au au	aide(s) diverse(s) obtenue(s) par d'autres organismes (b)
	Reste à charge à la famille pour l'enfant (a) - (b)
BAFA : Session d'approfondissement ou de qualification	Montant payé par la famille (a)
Du au	aide(s) diverse(s) obtenue(s) par d'autres organismes (b)
	Reste à charge à la famille pour l'enfant (a) - (b)
DNICCA .	Montant payé par la famille (a)
BNSSA: Du au	aide(s) diverse(s) obtenue(s) par d'autres organismes (b)
	Reste à charge à la famille pour l'enfant (a) - (b)
	. f
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements	A, , le
Signature	; ⇔ ⇔ ⇔

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (article 441.1 du Code pénal). L'organisme débiteur peut vérifier l'exactitude des déclarations qui lui sont faites (article L.583-3 du code de la sécurité sociale).

CE FEUILLET EST A CONSERVER PAR LE DEMANDEUR

Bénéficiaires de l'action sociale:

- ▶ les agents stagiaires ou titulaires, en activité, rémunérés sur le budget de l'État
- ▶ les agents non titulaires rémunérés sur le budget de l'État (contractuels, AESH «mission d'aide individuelle » (contrat avec le rectorat ou la DSDEN), enseignants du privé (étab. sous contrat)) sous réserve que leur contrat initial au moment de la demande soit conclu pour une durée égale ou supérieure à 6 mois
- ▶ les Maîtres agréés à titre définitif exerçant dans un établissement privé sous contrat, en activité et rémunérés sur le budget de l'État
- ▶ les assistants d'éducation (AED) et les AESH «mission d'aide mutualisée » | recrutés et rémunérés par les EPLE sous réserve que leur contrat initial au moment de la demande soit conclu pour une durée égale ou supérieure à 6 mois
- ▶ les retraités de l'enseignement public domiciliés dans l'académie de Nancy-Metz
- ▶ les retraités de l'enseignement supérieur radiés des cadres avant l'intégration de leur établissement à l'Université de Lorraine et domiciliés dans l'académie de Nancy-Metz
- (Intégration à l'UL: Nancy 1: janvier 2009 / Université de Metz: janvier 2010 / INPL: janvier 2010 / Nancy 2: janvier 2011 / ENSAM: janvier 2015 / ENIM: Janvier 2016)
- ▶ les ayants droit (veufs, veuves non remariés titulaires d'une pension de réversion, tuteur d'orphelins d'un agent de l'Éducation Nationale)
- ▶ les apprentis de la fonction publique État

Pièces à joindre à la 1ère demande d'aide de l'année civile

photocopie de l'avis d'impôt 2020 sur les revenus de l'année 2019 (toutes les pages)
En cas de vie maritale joindre les justificatifs fiscaux de chacun des conjoints.
photocopie du dernier bulletin de salaire (ou de pension) du demandeur et du conjoint en votre possession
RIB récent et lisible du demandeur obligatoirement identique au bulletin de salaire mentionnant vos nom, prénom et adresse actualisée,
photocopie du livret de famille
photocopie de l'extrait de jugement de divorce ou de l'ordonnance de non-conciliation
(extrait relatif à la garde des enfants et pension alimentaire)
Toute pièce prouvant un changement de situation depuis le 31.12.2019

Pièces justificatives à joindre impérativement à la demande

Facture acquittée ou attestation de l'organisme proposant la formation BAFA ou BNSSA (<u>la session doit déjà avoir eu lieu</u>)
(session de formation générale et/ou session d'approfondissement ou BNSSA)
pour les non-titulaires : copie de l'arrêté de nomination et contrat de travail conclu pour une durée initiale égale ou supérieur à 6 mois
attestation de l'employeur du conjoint précisant s'il bénéficie (indiquer le montant) ou ne bénéficie pas d'une aide de même nature pour l'/les enfant(s) concerné(s) par la demande
une enveloppe à votre adresse actuelle (non timbrée)
Attestation d'inscription pour les stages prévus pendant les vacances scolaire d'octobre 2021 (\(\Delta\) dossier à compléter au retour)
pour les apprentis de la fonction publique État : copie du contrat d'apprentissage

Aucun dossier incomplet ne sera pris en considération

Date limite de dépôt du dossier : le 14 octobre 2021

Mode de calcul du quotient familial : revenu brut global (ou revenu mondial)

nombre de parts fiscales

Conditions de ressources: Quotient familial inférieur ou égal à 14 200 euros

Montant de l'aide BAFA: Session de formation générale : 76,00 €

Session d'approfondissement : 107,00 €

BNSSA : 107,00 €

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (article 441.1 du Code pér al). L'organisme débiteur peut vérifier l'exactitude des déclarations qui lui sont faites (article L.583-3 du code de la sécurité sociale).